



Henri DEPONT
Aymeric DEPONT

Philippe EYMARD
Carine CHARMETTON

NOTAIRES ASSOCIES

647, Grande Rue – BP 269
F 01702 MIRIBEL CEDEX (prés Lyon)
LIGNE BUS – LYON GENEVE
AUTOROUTE A 42 SORTIE N° 4
Gare SNCF MIRIBEL

Téléphone : 04 72 88 01 30

Fax : 04 72 88 01 32

Email : office01073.miribel@notaires.fr

PARTAGE Consorts MARTINET
295986/ALD/

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Henri DEPONT Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Henri DEPONT, Philippe EYMARD, Aymeric DEPONT et Carine CHARMETTON, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à MIRIBEL (Ain) 647 Grande Rue, soussigné , certifie et atteste avoir reçu le 5 avril 2012 l'acte contenant partage entre :

Monsieur Philippe **MARTINET**, informaticien, demeurant à SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST (01700) 3 Avenue de Branly.
Né à LYON 4ÈME ARRONDISSEMENT (69004), le 6 novembre 1977.
Célibataire.

Madame Nathalie Marie **MARTINET**, chef de secteur, épouse de Monsieur Laurent Thierry Philippe **POIREL**, demeurant à TREGUEUX (22950), 8 Allée de Molène.
Née à LYON 4ÈME ARRONDISSEMENT (69004), le 24 juillet 1968.

Aux termes duquel acte il a notamment été attribué à Monsieur PHILIPPE MARTINET :

A **BEYNOST (AIN) 01700** 432 Chemin Grange Debout,
Une maison à usage d'habitation avec garage en sous-sol et comprenant un hall d'entrée, wc, salle de bains, douche, trois chambres, un salon, un hall d'entrée, une cuisine, une buanderie.
Terrain attenant.

Figurant au cadastre savoir :

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial
Henri DEPONT – Philippe EYMARD – Aymeric DEPONT – Carine CHARMETTON

Successeur de Me Pelisson.

Membre d'une association agréée.

Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Parkings devant et derrière l'étude.

N°Intra communautaire FR 03 311 473 011 SIRET 311 473 011 00022 RCS BOURG EN BRESSE

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
	AM	192	434 Che de grange debout	00 ha 04 a 73 ca	jardin/sol
	AM	941	Grange debout	00 ha 09 a 58 ca	jardin/sol

Total surface :

00 ha 14 a 31 ca

Propriété :

Conformément aux articles 883 et suivants du Code civil, chacun des copartageants sera censé avoir succédé seul et immédiatement, aux biens, sommes et valeurs compris dans son attribution.

Jouissance :

La jouissance divise est fixée au 5 avril 2012.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A MIRIBEL (Ain),
LE 5 AVRIL 2012**

H. DEPONT - Ph. EYMARO
A. DEPONT - C. CHARMETTON
Notaires Associés
SCP Titulaire d'un Office Notarial
647 Grande Rue
BP 269 - 01702 MIRIBEL Cedex
Tél. 04 72 88 01 30 - Fax 04 72 88 01 32
office01973.miribel@notaires.fr